



**Extrait du Registre de
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 17 JUIN 2024
N° 2024033**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	11/06/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	22
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet : 2024033 Affectation des résultats du CIG 2023

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente RAPPELLE qu'il revient à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budg

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014, elle signale que le budget unique C.I.G. reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 alinéas 6 et 7 du C.A.S.F. actuellement existants et résulte de la somme des budgets de ces différents établissements et services.

Les résultats comptables 2023 du C.I.G. s'établissement de la manière suivante :

	EHPAD HARMONIE	EHPAD LES GODENETTES	EHPA LES HEURES CLAIRES	EHPA ARTHUR MUSMEUX	AJA LA RELAILLIENCE	AJA YOKOSO	SPASAD	LA HOUBLONNIERE	TOTAL GENERAL
Dépense	3 299 109,46	3 698 151,68	722 105,02	1 073 461,59	395 662,65	345 023,51	3 747 739,45	71 115,85	13 352 369,21
Recette	3 235 660,01	3 438 299,96	685 561,02	945 084,14	344 611,01	326 482,58	3 795 539,01	60 018,95	12 831 256,68
Résultats de fonctionnement 2023	-63 449,45	-259 851,72	-36 544,00	-128 377,45	-51 051,64	-18 540,93	47 799,56	-11 096,90	-521 112,53
Résultats précédents reportés	271 869,34	77 184,26	-1 404 290,08	-178 166,26	-13 113,52	-347 647,20	-196 271,92	37 482,73	-1 752 952,65
Résultats à affecter au budget CIG 2024	208 419,89	-182 667,46	-1 440 834,08	-306 543,71	-64 165,16	-366 188,13	-148 472,36	26 385,83	-2 274 065,18

Madame la Présidente INDIQUE que la gestion budgétaire 2023 fait apparaître un résultat déficitaire de : -521.112,53 €.

Elle rappelle que le report du résultat des exercices précédents s'élève à : - 1.752.952,65 € (report à nouveau déficitaire : -1.774.142,70 € et report à nouveau excédentaire : 21.190,05).

Elle propose d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2023 pour un montant de : - 2.274.065,18 € (report à nouveau déficitaire : - 2.295.255,23 € et report à nouveau excédentaire : 21.190,05 €) et de le reprendre au compte 002 du budget annexe C.I.G. 2024.

Elle précise que lors du transfert de gestion de la résidence Arthur Musmeaux en 2020, le budget annexe a enregistré des dépenses rejetées par l'autorité de tarification pour : 32.636,26 € pour cet établissement. Elle indique que cette écriture devrait faire l'objet d'une neutralisation compte tenu de l'absence de justifications transmises par le précédent gestionnaire.

Le Comité Syndical
Vu l'exposé de Madame la Présidente
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation cumulé 2023 au compte 002 pour : - 2.274.065,18 €,

DIT que le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2023 sera repris au budget de l'exercice 2024 du budget annexe du C.I.G.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

